

Brasseur, ancien élève de Saint-Cyr, il résulte que le nom de Schrobilgen n'a jamais figuré sur les contrôles de cette Ecole militaire. Celles que Monsieur Noppeney fit effectuer au Prytanée militaire de la Flèche ont abouti au même résultat en ce qui concerne cet établissement. Comme toutefois toute légende a un fond de vérité, Monsieur Noppeney — qui a eu entre les mains des lettres de Pierre Willmar, fils aîné du futur Gouverneur, et élève, alors qu'il avait quelque treize ans, du « Prytanée français » installé sous la République et l'Empire dans les bâtiments du collège, plus tard Lycée Louis-le-Grand — suppose que le jeune Schrobilgen a été quelque temps élève de cette institution.

Ecartons donc la supposition que Schrobilgen ait pu fréquenter l'école militaire de St. Cyr, voire le Prytanée (école préparatoire) réservé exclusivement aux fils d'officiers. Et tenons-nous en au fait que Schrobilgen fut immatriculé en 1807 comme élève de droit à la Faculté de Paris.

Et puis, la légère déformation d'un doigt du pied qui le fit exempter de la circonscription, ne l'aurait-elle pas empêché d'embrasser une carrière dont les progrès de sa formation intellectuelle l'écartaient toujours davantage ?

Dans une lettre datée de Paris du 24.12.1807 et émanant d'un autre élève de l'école de droit, de deux ans plus âgé que Schrobilgen et avec lequel il entretenait des relations jamais interrompues, G. Th. I. DE LA FONTAINE, nous lisons ce passage : « Le jeune Clasen a quitté Schrobilgen pour venir s'établir dans notre quartier ; il a été un peu effrayé du compte rond que l'hôte de ce dernier lui faisait et qui ne se montait qu'à 100 louis par an, dont mille francs pour nourriture seule. »

A ce qu'il paraît, Schrobilgen aurait également suivi des cours à l'Université de Strasbourg. Des données précises nous font défaut à ce sujet.

b) L'avocat mué en fonctionnaire.

Le 24 août 1811 il fut reçu licencié en droit puis, en octobre, inscrit au tableau des avocats près le tribunal de Luxembourg.

Peu fait pour les luttes du barreau, il n'y brilla point. Et il est plus que probable que son père dut largement subvenir à l'installation et l'entretien de son étude établie dans une maison de la grand'rue.

Nous ne connaissons à Schrobilgen qu'une seule cause plaidée par lui, mais elle n'en est pas moins célèbre puisqu'il s'agissait de défendre le nommé SCHAAR¹⁾ accusé de haute trahison :

En 1814 la ville de Luxembourg, placée sous le commandement du général français VIMEUX, fut vainement assiégée pendant 4 mois par les Hessois.

Nous faisons suivre les pittoresques détails que Schrobilgen donna sur ce blocus qui prit fin par la poursuite des Hessois, « fait d'arme » auquel il se vanta durant toute sa vie d'avoir pris part.

¹⁾ Ne serait-ce pas Antoine Schaar le futur ingénieur des ponts et chaussées qui, établi à Grevenmacher, devint le père du prof. Math. SCHAAR, l'éminent mathématicien à l'Université de Liège ?